

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	14
<u>présents :</u>	13
<u>votants :</u>	13

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept février à 19h00

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETOUTREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / Mme MORLION Muriel / M. DUPUY Guy
/ M. DARIAS Jean Jack / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme BANULS Estelle /
Mme SALAHA Martine / M. DUMAS Yann / M. ETOURNEAU Francis / Mme
DUPUY Christine / Mme PAULIN Stella / Mme ARRAMI-MOINARD Paulette /
M. BERARDI Eric.

ABSENTE EXCUSEE : Mme GLAIZE Christine. ABSENT : /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme DUPUY Christine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 15/12/2025.

DELIBERATION N° 2026-08 // 8.8 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX – ECLAIRAGE PUBLIC DES ZAE :

M. le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date
du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :

-la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE) : le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du
SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la
compétence éclairage public des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire
accepté par les deux assemblées en date du 11 décembre 2025 concernant le SDE 24 et du 18 décembre 2025
concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette
adhésion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au Syndicat
Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) ;
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 27 février 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme DUPUY Christine

Certifié exécutoire :
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 03/03/2026
Et de la publication, le 03/03/2026
Le Maire Patrick LACHAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9
Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception
par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

